



COLLOQUE INTERNATIONAL DE SCIENCES SOCIALES APPEL À CONTRIBUTIONS

De la survie au péril ?

Actions et nouveaux enjeux de la migration internationale africaine

Objet

Ce colloque est organisé conjointement par le Centre de Recherche -Modernes et Contemporains de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales de l'Université Libre de Bruxelles, la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé I et le Centre de Recherche sur les Dynamiques des Mondes contemporains de l'Université de Douala. Il s'inscrit dans la continuité du colloque de juin 2016 fruit d'un protocole de conventions de coopération signées en 2014 et 2015 entre l'Université Libre de Bruxelles, l'Université Yaoundé I et l'Université de Douala. Il se fera en partenariat avec la Faculté de Sciences Politiques et Administratives de l'Université de Lubumbashi.

Le colloque a pour ambition de faire progresser les connaissances, de les renouveler dans le cadre des recherches, de l'enseignement et de l'expertise sur le contexte, les enjeux et les dynamiques des migrations africaines. Il est donc fondamentalement question de rendre compte de l'état de la recherche, de synthétiser les acquis, pour envisager de nouveaux programmes heuristiques, de nouveaux paradigmes, et proposer d'autres alternatives possibles à l'impasse observé sur la crise migratoire, aussi bien dans les organisations internationales, que dans les États.

Argumentaire

Alors que l'histoire de l'immigration est l'une des branches les plus actives de l'histoire occidentale des dernières décennies, la thématique de la mobilité est restée, en revanche, la parente pauvre de l'historiographie africaine, ceci, alors même que les migrations extérieures n'ont cessé de croître et que la figure du migrant africain, défraie régulièrement la chronique internationale de sa vulnérabilité et de sa misère. Cette emprise occidentale sur la production du discours sur la migration, a contribué, à marquer ce champ d'un fort régionalisme disciplinaire, ainsi que d'un provincialisme thématique. Ainsi, après avoir longtemps rimé avec Maghreb, le traitement de l'immigration en France s'est récemment intéressé à l'Afrique subsaharienne (confère Liliane Kuczynski et Elodie Razy, « Anthropologie et migrations africaines en France : une généalogie des recherches », 2009, pp.79-100), avec un accent particulier porté sur la mobilité des Ouests africains dont elle a analysé les procédures sous le prisme de leurs situations professionnelles et familiales, de leurs pathologies spécifiques, de leurs productions économiques. Christophe Daum et Isaïe Dougnon dans, *Les migrations internes au continent africain, Hommes et Migrations*, 2009, montrent qu'un changement de paradigme est certes perceptible à l'intérieur du continent où des efforts ont été récemment déployés, particulièrement, de la part des anthropologues, des géographes, des sociologues ou des juristes, pour se saisir de cette thématique, avec pour résultat notoire, d'être

parvenus à ramener à leurs justes dimensions, les estimations des mobilités subsahariennes dont l'essentiel, ainsi que le montrent ces travaux, s'effectuent à l'intérieur du continent. Néanmoins, en plus de reproduire la géographie traditionnelle des migrations subsahariennes, ces études perpétuent une division disciplinaire du travail scientifique dans ce champ thématique, rendant difficile, une appréhension adéquate de l'historicité du phénomène migratoire.

En appelant l'inscription d'une perspective pluridisciplinaire des migrations subsahariennes, ce colloque voudrait proposer un cadre d'analyse qui, en renouvelant et en enrichissant les problématiques liées au développement, ainsi que les déterminants économiques et politiques qui ont jusque-là été l'objet privilégié du traitement de ces questions, permettrait d'investiguer de nouvelles pistes et d'explorer de nouveaux espaces. Il s'agit de faire dialoguer, autour de la problématique des migrations, des perspectives des sciences humaines et sociales jusque-là isolées, de manière à réaliser un tableau d'ensemble, plus complet et plus équilibré de la question qui nous occupe, sans que pour autant, les spécificités caractérisant les différents contextes africains soient ignorées. À l'effet de mieux circonscrire les modalités du phénomène migratoire, les analyses s'y rapportant devront prendre en compte la complexité des contextes politiques, la vitalité des éléments économiques et la diversité des registres culturels africains, selon des axes non exhaustifs qui sont suggérés.

Panel 1. Les conditionnements et retentissements politiques des migrations africaines

Depuis des décennies, les tragédies des migrants africains échoués aux portes de l'Europe, défrayant, à coup de statistiques outrées, les colonnes des médias internationaux, ont amené à questionner les situations politiques, économiques et sécuritaires des pays de départ, qui ont été analysées, soit comme potentiellement critiques, soit effectivement explosives. Si de tels contextes politiques ont été régulièrement mis en lien avec les décisions de départ de nombre de migrants, les évolutions démocratiques observées dans certains des pays d'émigration n'ont pas été suffisamment reliées avec l'activisme politique de leur diaspora, rendu possible par l'environnement démocratique stable des pays dans lesquels elle réside. Ont également fait l'objet d'analyses insuffisantes et mériteraient d'être revisités, le rôle volontaire ou contraint de la diaspora africaine dans l'émergence d'insurrections armées dans leurs pays d'origines.

Sont également attendues, des études critiques des politiques migratoires élaborées par les États africains, notamment, l'effectivité du principe de la libre circulation des biens et des personnes sur le continent, leitmotiv adopté par les organisations sous régionales au lendemain des indépendances politiques pour dire la volonté des États postcoloniaux, d'œuvrer en faveur d'une véritable intégration entre leurs ressortissants respectifs, par-delà les obstacles linguistiques, les clivages territoriaux. À l'expérience, un tel projet communautaire a montré un taux d'exécution très limité. Ainsi, alors que les modèles de regroupement sous régionaux ouest et sud-africains sont souvent cités en exemple, au regard des résultats positifs engrangés par certains de leurs États respectifs en matière d'intégration économique, sociale et culturelle (droit de résidence et d'établissement des migrants, mesures d'incitation à l'immigration économique etc.), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale demeure largement critiquée pour les avancées mineures enregistrées sur le dossier de la libre circulation des personnes et des biens. En plus de la mobilité croissante de leurs ressortissants, les États africains ont désormais à gérer le flux de plus en plus croissant, de ressortissants des pays asiatiques avec lesquels se sont récemment mis en place des projets de coopération économique et commerciale. La présence des chinois en Afrique inscrit une reconfiguration du paysage politique, économique et social sur lequel il convient de se pencher.

Panel 2. Déterminants, enjeux économiques et démographiques des migrations africaines

Le rôle économique des diasporas noires dans leur pays d'origine a fait l'objet de nombreuses enquêtes qualitatives et quantitatives, à la fois, de la part de spécialistes et d'organismes de l'OCDE. Selon,

David Lessault et Chris Beauchemin dans : « Ni invasion, ni exode », l'une des problématiques au cœur de telles études a consisté à questionner la capacité des programmes d'aide au développement mis en place par les États européens, à constituer une solution efficace contre l'immigration des subsahariens vers l'Occident. À l'analyse, les ressources financières et matérielles issues des soutiens multiformes apportées par les migrants subsahariens, notamment en Afrique de l'Ouest et dans les Grands Lacs, à leurs pays d'origine se sont avérées largement supérieures aux apports des Programmes d'Aide au Développement qui, en plus d'être impuissants à résorber les flux migratoires en direction de l'Occident, ont clairement révélé leur incapacité à réduire les situations de pauvreté sur le continent. Aussi, les régions de l'Afrique centrale pour lesquelles de telles études n'ont pas été suffisamment entreprises appellent des analyses supplémentaires pour mieux cerner la spécificité des modèles de rapatriement financiers mis en œuvre, les différents usages auxquels sont consacrées ces ressources et la manière dont elles contribuent ou non à booster les économies des pays destinataires. De manière particulière, les contributeurs sont appelés à porter l'attention aux situations des femmes. En effet, le déferlement du numérique (NTIC) qu'a connu l'Afrique ces dernières décennies a eu pour effet de placer les Africaines au cœur des projets migratoires dans lesquels elles s'étaient jusque-là situées à la remorque (Mariages, domestiques, employés, prostituées, etc. Pourtant, les transferts de valeur générés par leurs envois au bénéfice de leurs compatriotes, ainsi que les effets qu'ils induisent sur le tissu économique et social de leurs pays d'origine, demeurent insuffisamment évalués.

Un des autres éléments manquant au tableau de l'impact économiques des migrations africaines, concerne la théorisation des leviers financiers ayant aidé à les mettre en branle. En effet, outre la souffrance émotionnelle que l'arrachement du départ occasionne aux familles, les migrations, qu'elles soient volontaires ou forcées, génèrent des coûts financiers généralement supportés par des communautés dont la durée de l'engagement financier envers l'exilé s'étend parfois, bien au-delà de la fin de leur voyage. De telles solidarités s'inscrivent dans le cadre des réseaux d'entraides très élargies dont il serait intéressant d'étudier les procédures de mobilisation, les capacités d'intervention, les mécanismes de connectivité. Enfin, les contributeurs devraient examiner l'impact des migrations sur la démographie africaine d'une part et sur les États accueillants d'autre part dans une perspective géopolitique de puissance économique.

Panel 3 : Environnement et Migrations

Selon l'Article 33 de la Convention de Genève de 1951, le terme « réfugié » se réfère à toute personne craignant des persécutions « *en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques* ». Depuis lors, la notion de réfugié s'est considérablement dilatée. Ainsi, Christel Cournil dans « Les "réfugiés environnementaux" : enjeux et questionnements autour d'une catégorie émergente », (Migrations Société, 2010), explique qu'au milieu des années 1980, sont apparus les expressions : réfugiés environnementaux, réfugiés écologiques, réfugiés climatiques, migrants environnementaux, *climate evacuee*, éco-réfugiés forgés pour désigner des catégories de personnes sinistrées suite à une catastrophe naturelle et contraintes de quitter leurs lieux de vie. Il s'agit, dans les faits, de décrire une des formes spécifiques de migrations forcées liées à un événement écologique majeur. En effet, selon L. Craig (HCR), à la Convention des Nations-unies sur les changements climatiques à Poznan en 2008, près de 250 millions de personnes seront amenées à se déplacer au milieu de ce siècle en raison d'un environnement dégradé. Pourtant, le droit international tarde à reconnaître le statut de réfugiés à ce type de déplacés. L'Afrique fait face à l'avancée des déserts du Sahara et de Kalahari, à l'affaiblissement de la densité de ses forêts et une progressive disparition de certains de ses cours d'eau et lacs (exemple du lac Tchad). Ce qui entraîne un déplacement des populations, d'abord des campagnes vers les villes, (exode rural), ensuite vers les pays voisins et enfin vers l'Occident. Cette séquence se propose, après un diagnostic de la situation, de déterminer le rôle des changements climatiques dans les migrations en Afrique. Elle

ambitionne d'examiner les cas précis de migrations liées à la destruction de l'environnement en Afrique au sud du Sahara et à questionner l'arsenal juridique lié à cette nouvelle donne.

Panel 4. Migrations africaines et sport

Au moment où s'achève la coupe du monde de Russie 2018, marquée la victoire de l'équipe de France, une vive polémique au sujet de l'origine des joueurs français est survenue de part le monde. En effet, l'ossature de l'équipe de France est constituée en majorité de joueurs issus de l'immigration. Par ailleurs, ce phénomène se généralise lors des jeux olympiques où on observe cette diversité dans les équipes européennes, américaines et du proche orient à l'instar du Qatar, adepte du *soft power*. L'objet de ce panel est alors de faire l'état des lieux des migrations africaines par le sport, pour montrer d'une part l'impact diplomatique, social, économique et culturel et, d'autre part, de montrer la face sombre de l'iceberg avec les filières de trafics de joueurs, de faux agents et de pressions faites aux athlètes dans leurs processus de choix entre leurs nations d'accueils et leurs nations d'origines.

Panel 5. Migrations africaines, cultures et identités

Nombre de pratiques culturelles des migrants subsahariens telles que la polygamie, l'excision, le levirat, etc. ont fait l'objet d'analyses récurrentes dès les années 1980 à l'instar de Christian Poiret dans, *Familles africaines : technicisation, ségrégation et communalisation*, 1996. Pour autant, beaucoup reste à dire sur la question, notamment, sur les diverses formes de pression que subissent les migrants pour entretenir, par-delà l'exil, des liens culturels très contraignants, et de perpétuer des valeurs culturelles parfois en contradiction avec leurs nouvelles identités. En raison du durcissement des procédures de régularisation des statuts des migrants dans nombre de pays d'accueil, on a tendance à insister sur les contextes d'immigration. Or, l'accès à la nationalité du pays d'accueil, étape ultime de la procédure d'intégration est, malheureusement, synonyme pour certains des exilés dont les pays n'appliquent pas le principe de la nationalité double, de la perte de droits et privilèges s'attachant à leur identité de départ : citoyenneté, droit de vote, droit à la succession, à la propriété foncière etc. En pratique toutefois, de telles situations juridiques demeurent aléatoires. De fait, la sociologie de nombre de communautés africaines, faisant prévaloir les liens ethniques ou tribaux sur l'appartenance nationale, la perte de la nationalité ne dispense pas les citoyens « désaffiliés », de leurs devoirs de solidarité et d'assistance envers leurs communautés d'origine. De même, l'observance des usages traditionnels appliqués à certains domaines, la perpétuation de certains rituels ancestraux, et la pratique des coutumes garantissant la continuité de l'ordre ancien sont attendus des « dénaturalisés », indépendamment de leur nouvelle identité juridique. En invitant les contributeurs à s'intéresser à la recomposition des identités culturelles dans le cadre des processus migratoires, le présent axe voudrait questionner la manière avec laquelle les migrants, face à l'altérité culturelle des pays d'immigrations, parviennent à préserver leurs appartenances à leur culture d'origine. Devrait également constituer un sous champs d'études fécond, la manière dont ces migrants négocient l'articulation de leurs nouvelles identités avec les exigences de leur culture d'origine : rituels successoraux, spiritualité endogène, totems familiaux, mariages endogamiques, etc. La mobilisation culturelle dans le cadre des transactions identitaires en contexte migratoire s'effectuant dans les deux sens, les contributeurs sont par ailleurs invités à réfléchir aux procédures de rapatriement des éléments culturels des pays d'immigrations dans les pays d'origine des migrants et sur leur impact dans les registres socioculturels.

Moment de circulation des valeurs et des savoirs, les migrations sont également des occasions de médiation religieuse. Depuis les événements du 11 septembre 2001, ayant eu pour effet la dissémination des groupes islamiques à travers le monde, la stigmatisation des migrants musulmans a constitué un des éléments d'aggravation du statut des migrants dans les pays d'accueil. Il en a résulté le développement d'un sous champ d'études consacré à l'appartenance religieuse comme facteur d'émigration, ou critère de

discrimination en situation d'exil. Dans ce même ordre d'idées, les auteurs intéressés à explorer les identités religieuses des migrants comme élément d'incitation à l'émigration, pourraient également porter une attention à l'instrumentalisation de leur affiliation religieuse pour garantir le succès de leur projet migratoire. Les conversions de complaisance, l'organisation des filières de passages, la participation à des événements culturels religieux pour déguiser des projets d'émigration clandestine, etc. Voilà autant de phénomènes susceptibles d'enrichir l'analyse lors de ce panel.

Comité scientifique

- Pieter Lagrou, directeur du Centre de Recherche Mondes Modernes et Contemporains- ULB
- Papa Demba Fall, professeur à l'Université Cheikh Anta Diop (Dakar)
- Kenneth Bertams, professeur à l'Université Libre de Bruxelles
- Anafak Japhet, chargé de cours à l'Université de Yaoundé I et Chercheur à l'ULB- MMC
- Achille Bella, chargé de cours en Histoire culturelle à l'Université de Yaoundé I
- Nadeige Laure Ngo Nlend, chargée de cours et coordonatrice du Laboratoire d'Histoire et Sciences du Patrimoine, à l'Université de Douala
- Daouda Maingari, sociologue et maître de conférences à l'Université de Yaoundé I (ENS)
- Nguyuay Kadony, professeur de droit international, Université de Lubumbashi
- François B. Nyamnjoh, expert en anthropologie sociale à l'Université de Cape Town
- Sid Ahmed Soussi, professeur de sociologie, Université Québec à Montréal
- Kime Sabiha, professeur à l'Université de Tlemecen, CERDYM
- Ernest Messina Mvogo, coordonnateur du (CERDYM), chargé de cours à l'Université de Douala
- Guy Thomas, archiviste au Comité International de la croix rouge
- Mazyar Koojinian, collaborateur scientifique, Université de Bruxelles, Expert en histoire des migrations en Europe
- Emmanuel Noel Babissagana, chargé de cours, Université Catholique d'Afrique centrale, directeur du journal « Notre Afrik »
- Bekono Cyrille A., docteur en histoire des migrations, chargé de cours à l'Université de Yaoundé I

Comité d'organisation:

- Pieter Lagrou, Université Libre de Bruxelles
- Kenneth Bertams, Université Libre de Bruxelles
- Japhet Anafak, Université Libre de Bruxelles
- Achille Bella, Université de Yaoundé I
- Victor Fernandez Soriano, Université Libre de Bruxelles-FNRS
- Ernest Messina Mvogo, Université de Douala
- Laure Nadeige Ngo Nlend, Université de Douala
- Kakez Kayeb Dieudonné, Université de Lubumbashi - RDC

Date et Lieu

Deadline des propositions de communications : 31 octobre 2018

Le colloque aura lieu le jeudi 16 et le vendredi 17 mai 2019 à Bruxelles, ULB –Campus de Solbosch

Contacts pour les contributions:

japhet.anafak@gmail.com, aanafakl@ulb.ac.be, nanlend01@yahoo.fr, ctdieudonnekakez@gmail.com,
mrest2006@yahoo.fr, achillebella@yahoo.fr, vfernand@ulb.ac.be et plagrou@ulb.ac.be

NB: Les actes du colloque seront publiés par une maison d'édition universitaire. De ce fait, le comité exigera une rigueur scientifique et méthodologique en conformité avec les normes du protocole simplifié suivant :

- Longueur maximale des résumés : 250 mots (espaces compris)
- Longueur maximale de l'article : 7000 mots maximum (espaces compris)
- Type de police : Time.
- Taille de police : 12
- Interligne : simple
- Langues de rédaction : français et anglais
- Références : Notes de bas de pages entières
- Bibliographie organisée en ordre alphabétique (Ouvrages-revues-articles)